

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***DLR***

**31/12/2024**

\*.\*.\*.\*

## **SOMMAIRE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

**FEDERATION DLR**  
Siège social : 19 RUE DE L'UNIVERSITE  
93160 NOISY LE GRAND

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice clos au 31/12/2024*

Aux Adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat DLR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat DLR à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Compte de résultat – éléments exceptionnels » fait état de provisions constatées à la clôture de l'exercice pour un montant global de 160 K€. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le traitement comptable de l'opération énoncée et les modalités de valorisation de ladite provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement du présent rapport, nous n'avons pas reçu le rapport de gestion. De fait, il ne nous a pas été possible de vérifier la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du syndicat relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants



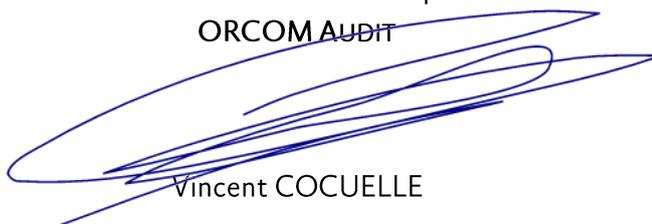
et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la l'organisation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Commissaire aux comptes

**ORCOM AUDIT**



Vincent COCUELLE

Associé

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	183 667,46	86 696,02	96 971,44	37 259,94
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	247 963,68	141 752,60	106 211,08	116 129,63
Agencements des constructions	225 207,78	168 430,55	56 777,23	67 068,24
Autres agencements et installations	2 979,00	1 077,52	1 901,48	2 894,48
Matériel de transport	9 769,46	9 769,46	0,00	271,39
Mobilier et matériel de bureau	88 310,00	69 048,61	19 261,39	11 479,57
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	7 776,72		7 776,72	7 776,72
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 345,87		1 345,87	1 345,87
<b>TOTAL (I)</b>	<b>767 019,97</b>	<b>476 774,76</b>	<b>290 245,21</b>	<b>244 225,84</b>
<b>COMPTES DE LIAISON (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Créances clients usagers et comptes rattachés	353 274,99	10 659,00	342 615,99	494 624,68
Autres créances	98 254,50	8 765,37	89 489,13	92 089,34
<b>Trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 817 273,23		2 817 273,23	2 615 700,40
<b>Charges constatées d'avance</b>				
	32 801,52		32 801,52	25 258,48
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 301 604,24</b>	<b>19 424,37</b>	<b>3 282 179,87</b>	<b>3 227 672,90</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (IV)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecarts de conversion Actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 068 624,21</b>	<b>496 199,13</b>	<b>3 572 425,08</b>	<b>3 471 898,74</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres complémentaires Dlr Formation	215 037,83	215 037,83
<b>Report à nouveau</b>	2 513 033,28	2 395 374,58
<b>Excédent de l'exercice</b>	73 574,32	117 658,70
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>2 801 645,43</b>	<b>2 728 071,11</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 801 645,43</b>	<b>2 728 071,11</b>
<b>COMPTES DE LIAISON (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	93 012,00	
Provisions pour charges	152 000,00	85 000,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>245 012,00</b>	<b>85 000,00</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 557,55	203 060,83
Dettes sociales et fiscales	330 921,03	419 306,50
Autres dettes	7 232,07	7 250,30
Produits constatés d'avance	14 057,00	29 210,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>525 767,65</b>	<b>658 827,63</b>
<b>Ecart de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 572 425,08</b>	<b>3 471 898,74</b>

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 453 383,25	1 348 752,30
Produits de tiers financeurs	532 299,62	479 778,69
Contribution financement Dialogue Social	274 964,00	235 962,00
Contribution Fonds Paritaire National AGFPN	39 798,00	40 650,00
Convention ACIM	51 250,00	50 000,00
Convention UFL	71 102,20	66 700,00
Convention FNAR	79 668,75	70 000,00
Subventions diverses	15 516,67	16 466,69
Reprises sur amortissements,dépréciations, provisions et transferts de charges	283 554,79	263 020,84
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8 197,87	4 353,81
<b>TOTAL I</b>	<b>2 277 435,53</b>	<b>2 095 905,64</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	807 049,79	710 003,57
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	33 007,86	33 376,01
Salaires et traitements	806 878,42	838 138,38
Charges sociales	380 746,80	399 506,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 289,02	64 176,98
Dotations aux provisions	19 424,37	18 257,17
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 850,22	2 259,14
<b>TOTAL II</b>	<b>2 106 246,48</b>	<b>2 065 717,96</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>171 189,05</b>	<b>30 187,68</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	73 413,48	62 867,57
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>73 413,48</b>	<b>62 867,57</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	38,71	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>38,71</b>	<b>-</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>73 374,77</b>	<b>62 867,57</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>244 563,82</b>	<b>93 055,25</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		25 000,00
<b>TOTAL V</b>	<b>-</b>	<b>25 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	10 977,50	396,55
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	160 012,00	
<b>TOTAL VI</b>	<b>170 989,50</b>	<b>396,55</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>- 170 989,50</b>	<b>24 603,45</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 350 849,01</b>	<b>2 183 773,21</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 277 274,69</b>	<b>2 066 114,51</b>
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>73 574,32</b>	<b>117 658,70</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	-	-
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	-	-

**FEDERATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS,  
LOUEURS ET REPARATEURS DE MATERIEL DE BATIMENT,  
TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION ( DLR )  
19 rue de L'Université  
93160 NOISY LE GRAND**

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**Nota : Toutes les sommes mentionnées dans l'annexe sont exprimées en K€ (milliers d'euros)**



## **DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITÉ**

### **Objet social**

La fédération DLR a été fondée le 17 décembre 1965. Son objet est d'organiser le groupement de tous les Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de Matériels de Bâtiment, Travaux Publics et Manutention en vue de concentrer leurs efforts pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts professionnels.

### **Missions sociales**

- La mise en œuvre de l'ensemble des prérogatives appartenant à une organisation patronale représentative au sein d'une branche professionnelle dont la conclusion de conventions et accords collectifs de branche et l'exercice du droit d'opposition,
- Le développement et la consolidation, entre tous les membres, des sentiments de solidarité et de bonne confraternité,
- La transmission à ses membres et à son environnement, des informations d'ordre économique, social, juridique et réglementaire intéressant la profession, ainsi que des informations sur l'ensemble du marché,
- Etre auprès du gouvernement, du parlement, des administrations publiques ou privées, des chambres de commerce, des groupements de fournisseurs, des organismes financiers etc., le défenseur des intérêts généraux de la profession.

L'arbitrage des mesures propres à maintenir les bons rapports entre ses membres, entre employeurs et salariés, d'organiser et de développer la formation initiale ou professionnelle des personnes qui se destinent à la vente, à la location et à la réparation des matériels de Bâtiment, de Travaux Publics et Manutention

- La représentation de la profession auprès de toutes institutions ou organismes internationaux susceptibles de débattre des problèmes concernant ses activités,

### **Moyens mis en œuvre et ressources**

Une équipe de 13 salariés permet de répondre aux différentes missions de la Fédération.

Les ressources proviennent principalement des cotisations annuelles versées par les membres de la Fédération.

Des ressources complémentaires sont assurées par :

- La Contribution au financement du dialogue social par les entreprises de la Branche
- Les conventions passées avec les organisations professionnelles adhérentes à la Fédération (membres partenaires)



## **FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Evènements principaux de l'exercice**

**NEANT**

### **Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

**NEANT**

## **PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

### **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	101	83		184
<b>Immobilisations corporelles</b>	557	17		574
<b>Immobilisations financières</b>	9			9
<b>TOAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>667</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>767</b>

**Méthode d'amortissement**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

	Montants au début de l'exercice	Dotations	Diminution	Montants en fin d'exercice
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	64	23		87
Immobilisations corporelles	360	30		390
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>477</b>

**ETATS DES CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

<b>CRÉANCES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à plus 1 an</b>
Créances de l'actif immobilisé	1		1
Créances de l'actif circulant	440	440	
Créances groupe et associés	12	12	
Charges constatées d'avance	33	33	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>486</b>	<b>485</b>	<b>1</b>

**TABLEAU DES FONDS PROPRES**

Le compte de fonds propres, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Le mouvement de l'exercice correspond à l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2023.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2024</b>
Fonds propres sans droit de reprise	2 395	118			2 513
Fonds propres complémentaires sans droit reprise	215				215
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	118	-118	94		94
<b>TOTAL</b>	<b>2 728</b>		<b>94</b>		<b>2 822</b>

**ETATS DES DETTES**

<b>DETTES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à + 1 an et - 5 ans</b>	<b>à + 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes du passif circulant	504	504		
Dettes groupe et associés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes diverses	7	7		
Produits constatés d'avance	14	14		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>525</b>	<b>525</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**COMPTE DE RESULTAT-ELEMENTS EXCEPTIONNELS

- Prise en charge des coûts exceptionnels au titre des « 60 ans de la Fédération DLR », qui seront exposés dans le cadre du Congrès qui se tiendra en Mars 2025, sur décision du Conseil d'Administration, pour un montant de 67 K€.

- Provision pour risque social au titre d'un litige sur les temps de présence d'un salarié entre la France et la Belgique pouvant entraîner un redressement de 93 K€.

**AUTRES INFORMATIONS****Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

Le montant de rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Au titre de la mission de contrôle légal de comptes, les honoraires de l'exercice 2023 s'élèvent à 8 K€ T.T.C.

### **ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

CRÉDIT BAIL : NEANT

### ENGAGEMENTS FINANCIERS :

#### \* DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

- emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	NEANT
- emprunts et dettes financières diverses	NEANT

\* AUTRES ENGAGEMENTS DONNES 16

\* ENGAGEMENTS DE RETRAITE DU PERSONNEL 104

**SEDL**  
SARL au capital de 7 622 €  
Siège social : 19 RUE DE L'UNIVERSITE  
93160 NOISY LE GRAND

R.C.S B 340 776 772

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice clos au 31/12/2024*

À L'associé.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL SEDL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL SEDL à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société <sup>1</sup> à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société<sup>1</sup>.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>2</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Commissaire aux comptes

**ORCOM AUDIT**



Vincent COCUELLE

Associé

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023	Variation
	Brut	Amortissts et dépréciation	Net		
Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions Agencements des constructions Autres agencements et installations Matériel de transport Mobilier et matériel de bureau Immobilisations incorporelles en cours					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements constructions agencement des constructions autres agencements et installations matériel de transport mobilier et materiel de bureau					
<b>AMORTISSEMENTS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres Sedl Prêts Autres immobilisations financières					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL IMMOBILISE</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks de marchandises					
Avances et acomptes versés	46 873,00		46 873,00		46 873,00
Clients et comptes rattachés net	168 899,53	1 168,83	167 730,70	286 590,61	-118 859,91
Créances diverses	59 217,44		59 217,44	82 317,30	-23 099,86
Compte-courant Groupe					
Valeurs mobilières de placement	47 968,56		47 968,56	46 121,17	1 847,39
Disponibilités	257 433,95		257 433,95	291 773,52	-34 339,57
Charges constatées d'avance	960,00		960,00	75 608,06	-74 648,06
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	581 352,48	1 168,83	580 183,65	782 410,66	-202 227,01
Ecart de conversion Actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	581 352,48	1 168,83	580 183,65	782 410,66	-202 227,01



<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Variation</b>
Capital	7 622,45	7 622,45	
Réserve légale	762,25	762,25	
Report à nouveau	265 087,84	239 056,32	26 031,52
<b>FONDS PROPRES (avant résultat)</b>	<b>273 472,54</b>	<b>247 441,02</b>	<b>26 031,52</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>22 083,56</b>	<b>26 031,52</b>	<b>-3 947,96</b>
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Compte-courant Groupe	11 800,56	5 008,20	6 792,36
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>11 800,56</b>	<b>5 008,20</b>	<b>6 792,36</b>
Avances reçues			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 248,61	179 487,97	3 760,64
Dettes sociales et fiscales	28 596,43	51 978,37	-23 381,94
Autres dettes	2 631,60	8 614,40	-5 982,80
<b>DETTES</b>	<b>214 476,64</b>	<b>240 080,74</b>	<b>-25 604,10</b>
Produits constatés d'avance	58 350,35	263 849,18	-205 498,83
Ecart de conversion Passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>580 183,65</b>	<b>782 410,66</b>	<b>-202 227,01</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
-Effets à l'escompte non échus			
-Crédit-bail mobilier			
-Crédit-bail immobilier			
-Autres engagements donnés			
-Dettes financières à moins d'un an			

## DLR 31.12.2024

**Société : S. E. D. L**

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation		Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Autres achats et charges externes	771 851,44	710 730,46	61 120,98	Ventes (congrès, formations,...)	760 402,79	739 743,84	20 658,95
Impôts et taxes	1 730,00	1 092,06	637,94				
Frais de personnel							
Autres charges	5 298,91	71,71	5 227,20	Autres produits	1 013,92	132,59	881,33
Frais financiers				Produits financiers	1 847,39	1 508,71	338,68
Dotation aux amortissements							
Dotation aux provisions				Reprise de provisions			
-créances douteuses	858,83	23 150,57	-22 291,74	-créances douteuses	38 426,64	18 180,68	20 245,96
-risques et charges d'exploitation				-risques et charges d'exploitation			
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
-sur opérations de gestion		24,00	-24,00	-sur opérations de gestion			
-sur opérations en capital				-sur opérations en capital			
-dotation prov risques et charges except				-reprise prov risques et charges except			
Impôt société				Transferts de charges d'exploitation	132,00	1 534,50	-1 402,50
<b>Résultat de l'exercice : bénéfice</b>	<b>22 083,56</b>	<b>26 031,52</b>	<b>-3 947,96</b>				
<b>Total</b>	<b>801 822,74</b>	<b>761 100,32</b>	<b>40 722,42</b>	<b>Total</b>	<b>801 822,74</b>	<b>761 100,32</b>	<b>40 722,42</b>

**S.E.D.L**  
**19, Rue de l'Université**  
**93160 Noisy le Grand**

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE**  
**DU 1 JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

A small, handwritten blue mark or signature located in the bottom right corner of the page.

**SOMMAIRE**

	<u>PAGES</u>
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	3
I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	3
II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	3
III. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	
- Mouvements de l'actif immobilisé	5
- Variations des comptes d'amortissements et provisions	5
- Échéances des créances et dettes	6
- Compte de régularisation actif – Produits à recevoir	7
- Compte de régularisation passif – Charges à payer	7
- Charges et produits constatés d'avance	7
- Éléments relevant de plusieurs postes du Bilan	8
- Listes des filiales et participations	8
- Composition du capital social	8
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	9
- Ventilation du chiffre d'affaires	9
- Ventilation de l'effectif moyen	9
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	10
- Accroissement et allègement de la dette future d'impôts	10
IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS	
- Crédit Bail	11
- Engagements financiers	11

NB : Toutes les sommes mentionnées dans l'annexe sont exprimées en K€ (milliers d'euros)

## **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Le total du bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'établit à 580 K€.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 22 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## **I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

NEANT

## **II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### Maintien de l'application des principes généraux

De façon générale, les conventions comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 et notamment ceux énoncés dans le Guide Comptable Professionnels des entreprises relevant du Syndicat Professionnel du DLR.

### Modification dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation

--- NÉANT ---

### Règles et méthodes comptables

(Code de Commerce -Articles 9 et 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24, début 24-1°, 24-2° et 24-3°).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Nous signalons à toutes fins utiles que ces comptes annuels intègrent les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, selon les modalités suivantes :
  - . en tenant compte des mesures d'assouplissement prévues par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, en application de manière globale de la méthode prospective. Ceci ne constitue donc pas un changement de méthodes, mais un respect de la nouvelle législation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

\* Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur de l'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

\* Amortissements :

Le mode d'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé par les conditions probables d'utilisation et selon les règles fiscales en vigueur.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- matériel de transport	4 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- mobilier de bureau	5 à 10 ans

\* Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

\* Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **III. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

#### **MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	<b>Valeurs brutes au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation en cours d'exercice</b>	<b>Diminutions en cours d'exercice</b>	<b>Valeurs brutes en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	0	0	0	0
<b>TOAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **VARIATION DES COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

	<b>Montants au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>Montants en fin d'exercice</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	39	1	39	1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>1</b>
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

<b>CRÉANCES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à plus 1 an</b>
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances de l'actif circulant	275	275	0
Créances groupe et associés	0	0	0
Charges constatées d'avance	1	1	0
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>276</b>	<b>276</b>	<b>0</b>

<b>DETTES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à + 1 an et - 5 ans</b>	<b>à + 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Dettes du passif circulant	212	212	0	0
Dettes groupe et associés	12	12	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Dettes diverses	3	3	0	0
Produits constatés d'avance	58	58	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>285</b>	<b>285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

## PRODUITS A RECEVOIR

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Produits exploitation	58
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

## CHARGES A PAYER

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Charges exploitation	165
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<b>LIBELLE</b>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges/Produits d'exploitation	1	58
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>58</b>

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

<b>Postes du bilan</b>	<b>Montant concernant les entreprises avec Lesquelles la société a un lien de participation</b>
Participations	0
Créances clients et comptes rattachés	51
Autres créances	0
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159
Autres dettes	0
Dettes groupe et associés	12

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

La Fédération Nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de Bâtiment, Travaux Publics et Manutention, associé majoritaire de notre société, a facturé un montant de 127 997 euros hors taxe au titre d'une convention de prestations de direction, commerciale et financière pour l'année 2024.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

--- NEANT ---



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 – Parts composant le capital social au début de l'exercice	500	15,245
2 – Parts émises pendant l'exercice	0	0
3 – Parts remboursées pendant l'exercice	0	0
4 – Parts composant le capital social en fin d'exercice	500	15,245

Toutes les parts qui composent le capital social sont de même catégorie, entièrement libérées.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔT SOCIÉTÉ CORRESPONDANT	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS SOCIÉTÉ
RÉSULTAT COURANT	22		22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)			
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt.

- En partant du compte de résultat, et selon la ventilation :

résultat courant : résultat d'exploitation + résultat financier

résultat exceptionnel : résultat exceptionnel + participation des salariés aux fruits de l'expansion

- En affectant à chaque niveau de résultat les correctifs fiscaux correspondants et en appliquant, le cas

échéant, les taux d'I.S. en vigueur à la date de l'arrêté de l'exercice.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	<b>Montant</b>
- Publications professionnelles et prestations de services	760
- Activités annexes	0
<b>Total</b>	<b>760</b>

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	<b>PERSONNEL SALARIE</b>
Cadres	0
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
Ouvriers	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	<b>MONTANT</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	22
Impôts sur les bénéfices	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	22
Variations des provisions réglementées : AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0
Variation nette des provisions réglementées	0
Autres évaluations dérogatoires	0
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (AVANT IMPOTS)	22

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE IMPÔTS

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementés	0
Amortissements dérogatoires	0
Charges à répartir	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE IMPOTS	0
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
ORGANIC	0
Participations des salariés	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE IMPOTS	0
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins values à long terme	0

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERSCRÉDIT BAIL

--- NÉANT ---

ENGAGEMENTS FINANCIERS :

## \* DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

- emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0
- emprunts et dettes financières diverses	0

\* AUTRES CAUTIONS BANCAIRES RECUES 0

\* EFFETS EXCOMPTE NON ECHUS 0

\* ENGAGEMENTS DE RETRAITE DU PERSONNEL 0

✓

FEDERATION DLR  
Siège social : 19 RUE DE L'UNIVERSITE  
93160 NOISY LE GRAND

---

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Conventions de prestations entre DLR et SEDL**

Une convention de prestations a été signée entre les deux entités, le DLR assurant la direction, commerciale et financière de la SARL SEDL. Une redevance a été versée par SEDL à DLR portant sur la base du salaire brut, majoré des charges sociales patronales et ajusté aux temps de travail réalisé pour la SARL SEDL. Le montant total de la facturation sur 2024 est de 119 500 € HT.

➤ **Convention entre un administrateur Expert et le DLR.**

Monsieur Gerard LEVIEILLE a facturé au DLR la somme de 16 380,2 euros HT au titre de sa prestation d'administrateur « Expert »

➤ **Prestations de conseil entre un administrateur et le DLR.**

Monsieur FRUCHART, en sa qualité d'auto-entrepreneur a facturé au DLR un montant de 33 000 € sur l'exercice 2024 au titre de prestations de conseil et d'accompagnement de la fédération.

Fait à ORLEANS, le 1<sup>er</sup> avril 2025

ORCOMAUDIT

Commissaire aux comptes

Vincent COCUELLE

Associé

**FEDERATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS LOUEURS ET REPARATEURS DE MATERIELS DE  
BATIMENT DE TRAVAUX PUBLIC ET DE MANUTENTION  
(D.L.R.)**

**Siège social : 19, Rue de l'Université - 93160 NOISY LE GRAND  
SIRET : 784 578 411 – NAF : 9411 Z**

---

Projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire  
Du 30 AVRIL 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport comptable, du rapport général et du rapport spécial de monsieur le Commissaire aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président et au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 73 574,32 euros au report à nouveau qui s'établira comme suit :

<b>- Report à nouveau au 31-12-2024</b>	<b>2 513 033,28</b>
- Résultat de l'exercice clos le 31-12-2024	73 574,32
<b>- Report à nouveau au 30-04-2025</b>	<b>2 586 607,60</b>

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé du Président concernant la facturation des prestations de direction, commerciales, et financières assurées par le personnel de la Fédération DLR à la Société d'Édition des Distributeurs et Loueurs (SEDL) et faisant l'objet d'une convention normale et courante dont lecture a été donnée,

Approuve cette convention qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant annuel prévisionnel de 119 500 euros, et qui a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2024 pour un montant hors-taxes de 127 997 euros.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Trésorier concernant le barème 2025 de cotisation des Adhérents,

Approuve pour 2025 le barème de cotisation des adhérents majoré de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Trésorier concernant le budget prévisionnel de l'exercice 2025,

Approuve pour 2025 le budget prévisionnel de la Fédération.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Donne tous les pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie conforme du procès-verbal qui constatera ses résolutions à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité légale ou administrative.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE DIRECTION, COMMERCIALE ET FINANCIERE FEDERATION DLR - SEDL
--

Entre

D'une part la Fédération Nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de Bâtiment, Travaux Publics et Manutention ayant son siège social 19 rue de l'Université – 93160 Noisy Le Grand.

Ci-après dénommée « la Fédération »

Et

D'autre part la Sarl SEDL ayant son siège social 19 rue de l'Université – 93160 Noisy Le Grand.

Aux termes de la présente convention il est convenu que la Fédération assurera la direction de la Sarl SEDL ainsi que tout le suivi administratif, financier, juridique et commercial.

La présente convention prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, pour une durée d'une année renouvelable, et pour une redevance annuelle de base de 119 500 euros hors taxe, outre l'ensemble des frais de déplacements facturés sur justificatifs.

La direction de la Sarl SEDL sera assumée par Monsieur Hervé REBOLLO sous la responsabilité de la gérante Mme Christine DURY-ERB qui s'engage à remplir toutes les fonctions et obligations liées à la direction d'une société. Il est convenu de manière expresse que Monsieur Hervé REBOLLO n'est pas tenu à un temps de présence minimum dans l'entreprise.

La direction financière, la tenue et le suivi de la comptabilité, du reporting, et de la trésorerie seront assurés, sous la responsabilité de Monsieur Hervé REBOLLO, par le personnel de la Fédération et plus particulièrement par Madame Peggy GEORGES avec l'obligation de résultat et de ponctualité normalement attendue en la matière.

La gestion commerciale sera assurée, sous la responsabilité de Monsieur Hervé REBOLLO par le personnel de la Fédération avec l'assistance de Madame Laure TEVI.

Le montant de la redevance est calculé sur la base du salaire brut, majorée des charges sociales patronales, de l'effectif de la Fédération concerné, ajusté au temps prévisionnel de travail à réaliser pour la Sarl SEDL selon le détail suivant :

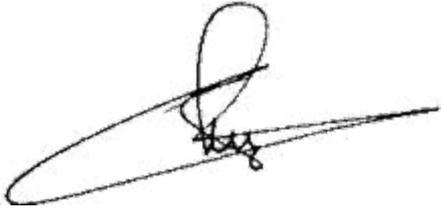
- Monsieur Hervé REBOLLO	200 000 * 15 %	soit	30 000 €
- Madame Peggy GEORGES	105 000 * 25 %	soit	26 250 €
- Madame Laure TEVI	63 000 * 50 %	soit	31 500 €
- Monsieur Alain CAMPART	55 000 * 10 %	soit	5 500 €
- Madame Isabelle LEJEUNE	85 000 * 15 %	soit	12 750 €
- Madame Dominique TIXIER			
Société Cap-Vert Intérim L Tévi			
1 <sup>er</sup> trimestre 2024	15 000*90%	soit	<u>13 500 €</u>
			119 500 €

Cette redevance sera révisable en fonction de l'évolution des salaires et de l'effectif concerné.

D'autre part, des missions ponctuelles peuvent être effectuées par le personnel de la Fédération et facturées à la Sarl SEDL sur justificatif et sur la base du salaire brut des intervenants majorée des charges sociales patronales.

Noisy le Grand le 02 juillet 2024

Pour la Fédération DLR  
Monsieur Philippe COHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Pour la SARL SEDL  
Madame Christine DURY-ERB

A handwritten signature in blue ink, featuring two large loops at the top and a long vertical line extending downwards.

## BAREME DE COTISATIONS 2025

Tranche effectif	Montant forfait HT	Montant forfait TTC
0 à 5	900 €	1 079,94 €
6 à 8	1 350 €	1 619,91 €
9 à 15	1 688 €	2 025,81 €
16 à 24	2 251 €	2 701,08 €
25 à 30	2 814 €	3 376,35 €
31 à 44	3 376 €	4 051,62 €
45 à 50	3 939 €	4 726,89 €
51 à 79	4 502 €	5 402,16 €
80 à 95	5 065 €	6 077,43 €
96 à 120	5 627 €	6 752,70 €
121 à 150	6 190 €	7 427,97 €
151 à 180	6 753 €	8 103,24 €
181 à 199	7 315 €	8 778,51 €
200 à 249	7 877 €	9 452,55 €
250 à 265	8 441 €	10 129,05 €
266 à 300	9 004 €	10 804,32 €
301 à 499	11 255 €	13 505,40 €
500 à 999	16 882 €	20 258,10 €
1000 à 1499	22 509 €	27 010,80 €
1500 à 1999	28 136 €	33 763,50 €
2000 à 2499	33 762 €	40 514,97 €
2500 à 2999	39 390 €	47 267,67 €
+ 3000	45 017 €	54 020,37 €

**Sociétés à prendre en compte** : toutes les sociétés de votre groupe (s'il y a lieu) filialisées ou non.

**Effectif à prendre en compte** : l'ensemble des salariés de votre groupe ou de votre société ayant une activité de Distribution, de Location, de Maintenance, de Montage, de Réparation de matériels de construction et/ou de manutention.

**Base de calcul** : Effectif des salariés titulaires d'un contrat de travail du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024, inscrits sur la DSN (code S21.G00.11.008)

(n° TVA - FR 78 784 578 411 - applicable au taux de 20,00 %)



LA FÉDÉRATION DES MATÉRIELS

## Barème de cotisations 2025

### MEMBRE ASSOCIÉ

<b>Statut</b>	<b>Montant forfait HT</b>	<b>Montant forfait TTC</b>
Membre Associé <b>Fournisseur</b>	2 369 €	<b>2 842,53 €</b>
Membre Associé <b>Constructeur</b>	6 922 €	<b>8 306,19 €</b>

(n° TVA - FR 78 784 578 411 - applicable au taux de 20,00 %)

19, rue de l'Université – 93160 – Noisy-le-Grand – Tél. : 01 49 89 32 32

CONSOLIDÉ DLR / SEDL	Résultat 2022	Résultat 2023	Budget 2024	Atterrissage 2024	Variation Atter/Budget	Budget 2025	PM : Situation 30/09/24
<b>RECETTES DLR</b>	<b>1,960,569</b>	<b>1,909,054</b>	<b>1,844,500</b>	<b>2,064,581</b>	<b>220,081</b>	<b>2,074,683</b>	<b>1,599,928</b>
Cotisations	1,280,805	1,348,752	1,340,000	1,452,505	112,505	1,500,000	1,091,421
Financement du Dialogue Social	431,801	298,295	250,000	301,775	51,775	302,333	282,432
Fonds paritaire AGFPN	42,933	40,650	28,000	39,798	11,798	35,000	32,290
Convention nette UFL	63,347	61,629	66,500	66,452	-48	68,600	51,960
Convention nette ACIM	32,235	49,594	48,000	46,850	-1,150	48,000	37,379
Convention nette FNAR	51,362	69,080	71,500	69,350	-2,150	71,000	52,583
Subvention AG2R	29,167	30,467	30,000	31,933	1,933	30,000	13,083
Subvention Malakoff-Médéric	2,500	5,000	5,000	9,167	4,167	9,000	5,833
Commissions nettes Quantis	3,533	4,326	4,000	7,899	3,899	9,000	3,000
ASDM reliquat actions pédagogiques	19,926						
Transferts de charges et autres produits	2,960	1,260	1,500	38,850	37,350	1,750	29,946
<b>MARGES ACTIVITES SEDL</b>	<b>152,216</b>	<b>81,690</b>	<b>104,950</b>	<b>23,905</b>	<b>-81,045</b>	<b>-38,625</b>	<b>34,577</b>
Marge Congrès	166,588	104,760	130,000	67,126	-62,874	0	52,648
Marge Formation	26,428	11,306	9,000	17,532	8,532	12,500	11,980
Marge Labellisation	4,527	4,371	3,750	2,150	-1,600	3,750	-275
Marge Newsletter & MAG2	-4,719	521	1,200	-3,334	-4,534	-3,625	-4,700
Marges Audits et ventes diverses	4,951	4,814	3,000	600	-2,400	2,500	600
Marge sur ventes réunions et divers	-45,559	-44,082	-42,000	-60,169	-18,169	-53,750	-25,676
<b>RECETTES NETTES</b>	<b>2,112,785</b>	<b>1,990,744</b>	<b>1,949,450</b>	<b>2,088,486</b>	<b>139,036</b>	<b>2,036,058</b>	<b>1,634,505</b>
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>1,652,071</b>	<b>1,825,182</b>	<b>1,904,234</b>	<b>1,903,246</b>	<b>-988</b>	<b>2,061,681</b>	<b>1,343,658</b>
Autres charges externes	476,104	506,655	676,083	689,181	13,098	722,554	494,744
Impôts et taxes	10,248	33,426	28,180	31,679	3,499	29,627	22,625
Frais de personnel	1,059,518	1,227,251	1,106,000	1,144,749	38,749	1,231,000	831,966
Amortissements	45,663	64,177	63,971	53,161	-10,810	48,500	39,871
Variation provisions	60,522	-8,659	30,000	-26,684	-56,684	30,000	-56,684
Autres charges	16	2,331		11,160	11,160		11,136
<b>EXCEDENT</b>	<b>460,714</b>	<b>165,561</b>	<b>45,216</b>	<b>185,239</b>	<b>140,023</b>	<b>-25,623</b>	<b>290,847</b>
<b>ACTIONS SPECIFIQUES</b>	<b>167,927</b>	<b>110,827</b>	<b>160,000</b>	<b>122,005</b>	<b>-37,995</b>	<b>115,000</b>	<b>96,905</b>
Pénibilité G2P	23,529	23,529					
Etude réseaux distribution (TCG)	19,900						
Etude Constructeurs	2,860						
Quali OP	6,630						
Web TV	8,311						
Etude Eco Régions Astères	15,000						
Honoraires RGPD	5,000						
Honoraires Plateforme Dématérialisation	25,077						
Déploiement nouveau site "DLR,fr"	24,820						
Honoraires Médiation Vinci/Colas/Eiffage		13,800	5,000		-5,000		
Evolution logo DLR	2,800						
Honoraires lobbying "Décarbonation"	34,000	26,000	60,000	30,000	-30,000		30,000
Honoraires mission implantation IA		25,500	60,000	84,315	24,315	80,000	59,215
Conduite du changement / Séminaire CA						20,000	
Fiches DLR régions						15,000	
Indices product Néo (com loc + Cpmdg)		19,498					
Honoraires dévelopt stratégie certif CQP		2,500	5,000	7,690	2,690		7,690
Honoraires étude RSE			10,000		-10,000		
Reflexion sur la CCN			10,000		-10,000		
Relation presse / Communication			10,000		-10,000		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>292,787</b>	<b>54,734</b>	<b>-114,784</b>	<b>63,235</b>	<b>178,019</b>	<b>-140,623</b>	<b>193,942</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>6,040</b>	<b>64,376</b>	<b>45,000</b>	<b>75,253</b>	<b>30,253</b>	<b>40,000</b>	<b>55,340</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-16,485</b>	<b>24,579</b>		<b>-50,043</b>	<b>-50,043</b>	<b>50,000</b>	<b>-43</b>
<b>Impôts Société</b>							
<b>RECETTES NETTES</b>	<b>2,112,785</b>	<b>1,990,744</b>	<b>1,949,450</b>	<b>2,088,486</b>	<b>139,036</b>	<b>2,036,058</b>	<b>1,634,505</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>1,819,998</b>	<b>1,936,009</b>	<b>2,064,234</b>	<b>2,025,251</b>	<b>-38,983</b>	<b>2,176,681</b>	<b>1,440,563</b>
<b>FINANCIER</b>	<b>6,040</b>	<b>64,376</b>	<b>45,000</b>	<b>75,253</b>	<b>30,253</b>	<b>40,000</b>	<b>55,340</b>
<b>EXCEPTIONNEL</b>	<b>-16,485</b>	<b>24,579</b>	<b>0</b>	<b>-50,043</b>	<b>-50,043</b>	<b>50,000</b>	<b>-43</b>
<b>RESULTAT avant Is</b>	<b>282,342</b>	<b>143,690</b>	<b>-69,784</b>	<b>88,445</b>	<b>158,229</b>	<b>-50,623</b>	<b>249,239</b>